ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

	nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
Je so Mme	oussigné(e) /M. :
Né(e) le :
À:	
Dem	eurant :
décre	ie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du et du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à lémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire 1 :
	Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ² .
	Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur g <u>ouvernement.fr</u>).
	Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
	Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
	Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
	Convocation judiciaire ou administrative.
	Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
Fait a	à, le/ 2020 à:
	(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)
1 Les domicil	personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leue, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions, litéer na ries travailleurs non-sachariée, lorsnir l'ils ne neuvent disnoser d'un uistificatifie défadacement déabli net un employeur.
2 A ut	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. liiser par les travailleurs non-salantés, lorsqui l'is ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur, impris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales
domicil 2 A ut 3 Y co prestat	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions, liliser par les travailleurs non-salantés, lorsqui l'is ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur, impris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
Je so	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. lisier par les travailleurs non-salaries, lorsqui l'is ne peuvent disposer d'un justificat fid édiplacement établi par leur employeur. moris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées ailmentaires) et les déplacements liés à la perception de ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pussigné(e) //M. :
Je so Mme	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. lisier par les travailleurs non-salaries, lorsqui l'is ne peuvent disposer d'un justificat fid édiplacement établi par leur employeur. moris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées ailmentaires) et les déplacements liés à la perception de ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pussigné(e) //M. :
Je so Mme Né(e	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions, lisier par les travailleurs non-salaries, lorsqui îi ne peuvent disposer d'un justificat îf de déplacement établi par leur employeur, moris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire oussigné(e) //M.:
Je so Mme Né(e À : Dem	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. liiser par les travailleurs non-salaries, lorsqui l'is ne peuvent disposer d'un justificart de déplacement établi par leur employeur. mpris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pussigné(e) //M.:) le :
Je so Mme Né(e À : Dem	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions, lisier par les travailleurs non-salariés, lorsqui îi ne peuvent disposer d'un justificarit de déplacement établi par leur employeur, moris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pussigné(e) //M. : De :
Je so Mme Né(e À : Dem	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions, lisser par les travailleurs non-salariés, lorsqui îts ne peuvent disposer d'un justificarit de déplacement établi par leur employeur, moris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. **ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE** En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'etat d'urgence à l'emie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'etat d'urgence sanitaire d'etat d'etat d'etat d'etat d'etat d'etat d'urgence sanitaire d'etat d'et
Je so Mme Né(e À : Dem	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. Iliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatifi de déplacement établi par leur employeur: moris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de de l'état d'urgence sanitaire de l'etat d'urgence à l'émie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'etat d'urgence à l'emie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'etat d'urgence à l'emie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'etat d'urgence à l'emie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'etat d'urgence à l'exercice d'activité ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés d'exercice de l'exercice d'activités ne pouvant être différés d'exercice de l'état d'urgence sanitaire d'exercice d'exercice de l'activité professionnelle et des achats de première nécessité d'ans des établissements dont les professionnelle et des achats de première nécessité d'ans des établissements dont les
Je so Mme Né(e À : Dem	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. Illiser par les travailleurs non-sailaries, lorsquir lise ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur: moris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. **ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE** En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'especies et le leur de l'especies et le l'état d'urgence sanitaire de l'especies et le l'especies et le l'especies et le l'especies et l'esp
Je so Mme Né(e À : Dem	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. Iliser par les travailleurs non-salanfes, lorsqui l'isne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur: moris les acquisitions à ultre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. **ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE** En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'etat d'urgence sanitaire de l'état d'urgence sanitaire d'etat d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être différés etat d'etat d'urgence sanitaire d'etat d'urgence sanitaire d'etat d'urgence sanitaire d'etat d'urgence sanitaire d'etat d
Je so Mme Né(e À : Dem	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dussigné(e) //M.: Description Descri
Je so Mmee Né(e À: Dem certif décru l'épic	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. lister par les travailleurs non-salaries (iosqu'ins ne peuvent disposer d'un justificati de déplacement delbit par leur employeur. les déplacements liés à la perception de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pussigné(e) M. : O
Je so Mmee Né(e À: Dem certif décru l'épic	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. Ingris les acquisitions à tirte gratuit distribution de denrées alimentaires) et les déplacement lateit par leur moins sociales et au rétait d'especes. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire du saignée (e) //M.:) le : le que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du ét du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire de l'et du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire l'et du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'émie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire l'et de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire l'et de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire l'et de l'expecis de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ? Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité 3 dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr). Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée. Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants. Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile,
Je so Mme Né(e À : Dem certif décru l'épic	e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions. lister par les travailleurs non-salaries (iosqu'ins ne peuvent disposer d'un justificati de déplacement delbit par leur employeur. les déplacements liés à la perception de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire pussigné(e) M. : O

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

) le :
À : Dem	eurant :
certif décre	ie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 et du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à émie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire 1:
	Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés ² .
	Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité ³ dans des établissements dont activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
	Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
	Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
	Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maxima d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité ave d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
	Convocation judiciaire ou administrative.
 Fait à	Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative l'autorité autorité autorité autorité autorité autorité autorité autorité d'autorité autorité autori
	(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoiren
Siana	ature :
1 Les domicile 2 A uti 3 Y co prestati	personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de e, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions liser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeu mpris les acquistions à êtire grauit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces.
1 Les domicil 2 A uti 3 Y co prestati	personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de , d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions liser par les travailleurs non-saines, lorsqui is ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeu myris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires) et les déplacements liés à la perception de ons sociales et au retrait d'espèces. ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales
Je so Mme	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sussigné(e) //M.:
Je so Mme Né(e	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sussigné(e) //M.:
Je so Mme Né(e À :	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sussigné(e) //M.:
Je so Mme Né(e À :	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire sussigné(e) //M.:
Je so Mme Né(e À : Demo	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dussigné(e) //M.: Ole:
Je so Mme Né(e À : Demo	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dussigné(e) M. :) le :
Je so Mme Né(e À : Demo	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dussigné(e) M. : Use que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 et du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à émie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire 1 : Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous
Je so Mme Né(e À : Demo	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dussigné(e) //M.: Die :
Je so Mme Né(e À : Demo	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dussigné(e) /M.: de que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 et du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à émie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire 1: Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés 2. Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité 3 dans des établissements dont activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).
Je so Mme Né(e À : Demo	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dussigné(e) //M.: De
Je so Mme Né(e À : Demo	ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire dussigné(e) (M. : (I) le :

1 Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

2 A utiliser par les travailleurs non-salairés, lorsqui lis ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement flabbi par leur employeur.

3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considére entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

2 A utiliser par les travailleurs non-salairés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificat de déplacement établi par leur employeur.

3 Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE